



## Aides financières aux étudiants

### Encore des dégradations sociales

Dans sa séance du 12 juillet 2010 le Parlement, avec les voix des partis au pouvoir (CSV et LSAP), ont voté la loi sur la réforme des aides financières aux étudiants.

Il faut savoir que cette loi s'inscrit dans le cadre des mesures d'assainissement budgétaire annoncées par le gouvernement début mai.

A titre de rappel, l'ALEBA s'était prononcée contre ces mesures d'assainissement parce qu'elles frappent presque exclusivement les salariés, au contraire du patronat qui n'y contribue que très modérément.

En contrepartie de la mise en place de ce nouveau système de financement des études, les allocations familiales auxquelles avaient droit les enfants de salariés au-delà de l'âge de 18 ans pendant la période de leurs études secondaires et supérieures sont carrément supprimées.

D'après les premières estimations, la mise en place de ces mesures entraînerait une décharge du budget de l'état d'environ 35 millions d'€ au moins. (60 millions d'€ selon le Lëtzebuenger Journal du 14 juillet 2010).

En plus, le nouveau système des bourses de crédit, qui est réservé aux seuls résidents, crée des injustices graves entre les salariés résidents et non-résidents.

Après la création du système des chèques services, qui est lui aussi réservé aux résidents, la pénalisation des travailleurs frontaliers s'accroît davantage.

Il s'agit d'une détérioration des acquis sociaux mise en place à un moment où la situation des finances publiques est en train de se remettre d'après les nouvelles données du STATEC.

L'ALEBA conteste formellement cette manière de légiférer et ceci notamment dans le cadre de telles restructurations profondes. En effet, toute argumentation basée sur l'analyse détaillée de répercussions de cette refonte ainsi que les justifications pour avoir légiféré aussi rapidement et superficiellement font défaut.

L'ALEBA analysera l'ampleur de cette loi, mettant les salariés et leurs représentants devant des faits accomplis dans l'optique de la solidité juridique notamment dans le contexte des réglementations communautaires.

L'ALEBA regrette par ailleurs que les représentants des syndicats membres des partis politiques CSV et LSAP n'aient pas fait preuve de courage lors de ce vote en s'y opposant solidairement.